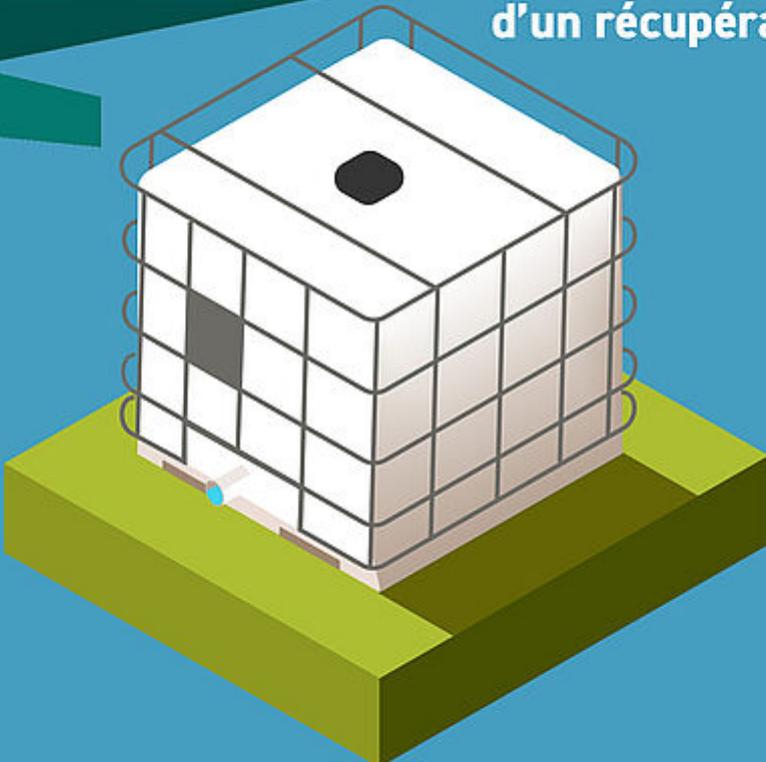


CCPOH

La CCPOH subventionne votre collecteur d'eau !

Mis en ligne le 06 juil. 2023

Dans le cadre de la sensibilisation des habitants du territoire aux enjeux de développement durable dont celui d'une gestion raisonnable des eaux pluviales, la CCPOH propose une aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.



Préservez ensemble les nappes phréatiques !

50€ remboursés* pour l'achat d'un récupérateur d'eau

*L'attribution de l'aide est limitée à une enveloppe de 5 000€ pour l'opération. Offre cumulable avec l'aide du département de l'Oise. Le demandeur est informé de l'acceptation ou non par mail ou courrier. Il dispose de 6 semaines pour acquérir le matériel, à partir de la date de notification. Règlement complet sur le site.



Pour tout achat fait par un professionnel, à compter du 1^{er} juillet 2023, votre intercommunalité vous propose une aide pour un achat de collecteur d'eau.

Afin d'obtenir cette aide cumulable avec l'aide du [département](#) , nous vous demandons de remplir le formulaire : [FORMULAIRE](#)

Télécharger le [REGLEMENT](#) complet.

Une question ? [Cliquez-ici](#) 

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

1 rue d'Halatte - BP 20255
60722 Pont-Sainte-Maxence Cedex

Tél. : 03 44 70 04 01

Fax : 03 44 70 04 02

[Nous contacter par courriel](#)